

Ville de



BUDGET PRIMITIF

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DES JASMINS

EXERCICE 2021

République Française
Liberté - Egalité – Fraternité

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE GONESSE

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE GONESSE

Numéro SIRET : 219502770000383

POSTE COMPTABLE DE GONESSE

M. 14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DES JASMINS

ANNEE 2021

Sommaire

I - Informations générales (6)	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	
B - Modalités de vote du budget	
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	
B2 - Balance générale du budget - Recettes	
III - Vote du budget	
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	
IV - Annexes (7)	Sans Objet
A - Éléments du bilan	
A1 - Présentation croisée par fonction (1)	
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X
A4 - Etat des provisions	X
A5 - Etalement des provisions	X
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	X
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	X
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	X
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	X
A8 - Etat des charges transférées	X
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	X
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	X
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	X
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	X
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	X
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	X
B1.6 - Etat des engagements reçus	X
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	X
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	X
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	X
C - Autres éléments d'informations	
C1 - Etat du personnel	X
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	X
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X
C3.2 - Liste des établissements publics créés	X
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	X
D2 - Arrêté et signatures	

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régime simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	95277	BP
		2020

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	26 139
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>)	91
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère : Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de la dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2)Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3)Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature:
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - Sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - Avec vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :
NEANT

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III - Les provisions sont :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) de l'exercice précédent

V - Le présent budget a été voté :

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 088 490.61	2 088 528.01
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ (2)	(si déficit) 37.40	(si excédent)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	2 088 528.01	2 088 528.01

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	2 088 490.26	1 862 531.59
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 225 958.67
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	2 088 490.26	2 088 490.26

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	4 177 018.27	4 177 018.27
---------------------	--------------	--------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES					II A2
---	--	--	--	--	----------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 012 886.93		1 828 080.93	1 828 080.93	1 828 080.93
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES					
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE					
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS					
	Total des dépenses de gestion courante	2 012 886.93		1 828 080.93	1 828 080.93	1 828 080.93
66	CHARGES FINANCIERES	7 901.00		1 362.35	1 362.35	1 362.35
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			6.00	6.00	6.00
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECiations (4)					
022	DEPENSES IMPREVUES					
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	2 020 787.93		1 829 449.28	1 829 449.28	1 829 449.28
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)					
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (5)	60 530.04		259 041.33	259 041.33	259 041.33
043	OPERATION ORDRE A L'INTERIEUR DE LA S.FONCT (5)	7 900.00				
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	68 430.04		259 041.33	259 041.33	259 041.33
	TOTAL	2 089 217.97		2 088 490.61	2 088 490.61	2 088 490.61
					+	
				D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (2)		37.40
						=
				TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		2 088 528.01

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
013	ATTENUATIONS DE CHARGES					
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	87 495.00		31.75	31.75	31.75
73	IMPOTS ET TAXES					
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS					
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					
	Total des recettes de gestion courante	87 495.00		31.75	31.75	31.75
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			6.00	6.00	6.00
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECiations (4)					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	87 495.00		37.75	37.75	37.75
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (5)	2 052 601.04		2 088 490.26	2 088 490.26	2 088 490.26
043	OPERATION ORDRE A L'INTERIEUR DE LA S.FONCT (5)	7 900.00				
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	2 060 501.04		2 088 490.26	2 088 490.26	2 088 490.26
	TOTAL	2 147 996.04		2 088 528.01	2 088 528.01	2 088 528.01
						+
				R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (2)		
						=
				TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		2 088 528.01

Pour Information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL	-1 829 448.93
-------------------------------------	----------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	II A3
--	----------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
010	STOCKS (5)					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)					
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
18	COMpte DE LIAISON : AFFECTATIONS (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
020	DEPENSES IMPREVUES					
	Total des dépenses financières					
45...	Total des opé. pour compte de tiers(8)					
	Total des dépenses réelles d'investissement					
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)	2 052 601.04		2 088 490.26	2 088 490.26	2 088 490.26
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	2 052 601.04		2 088 490.26	2 088 490.26	2 088 490.26
	TOTAL	2 052 601.04		2 088 490.26	2 088 490.26	2 088 490.26
					+	
						D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)
						=
						TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES
						2 088 490.26

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
010	STOCKS (5)					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (hors 138)					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	1 626 153.69		1 603 490.26	1 603 490.26	1 603 490.26
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)					
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	Total des recettes d'équipement	1 626 153.69		1 603 490.26	1 603 490.26	1 603 490.26
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)					
18	COMpte DE LIAISON : AFFECTATIONS (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION					
	Total des recettes financières					
45...	Total des opé. pour compte de tiers(8)					
	Total des recettes réelles d'investissement	1 626 153.69		1 603 490.26	1 603 490.26	1 603 490.26
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)					
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)	60 530.04		259 041.33	259 041.33	259 041.33
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	60 530.04		259 041.33	259 041.33	259 041.33
	TOTAL	1 686 683.73		1 862 531.59	1 862 531.59	1 862 531.59
						+
						R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)
						225 958.67
						=
						TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES
						2 088 490.26

Pour Information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL	
DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT(10)	-1 829 448.93

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 828 080.93		1 828 080.93
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
60	ACHATS ET VARIATION DE STOCKS (3)		14 559.01	14 559.01
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS (4)			
66	CHARGES FINANCIERES	1 362.35		1 362.35
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	6.00		6.00
608	FRAIS ACCESOIRES			
71	PRODUCTION STOCKEE		244 482.32	244 482.32
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS (4)			
022	DEPENSES IMPREVUES			
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses de fonctionnement - Total		1 829 449.28	259 041.33	2 088 490.61
+				

D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	37.40
=	

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 088 528.01
---	--------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
	Total des opérations d'équipement			
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
3...	Stocks		2 088 490.26	2 088 490.26
020	DEPENSES IMPREVUES			
Dépenses d'investissement - Total			2 088 490.26	2 088 490.26
+				

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE	
=	

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 088 490.26
--	--------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres <>opérations d'équipement>>

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une donation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou l'autorité compétente, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en donation. En revanche, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 828 080.93		1 828 080.93
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
60	ACHATS ET VARIATION DE STOCKS (3)		14 559.01	14 559.01
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS (4)			
66	CHARGES FINANCIERES	1 362.35		1 362.35
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	6.00		6.00
608	FRAIS ACCESSOIRES			
71	PRODUCTION STOCKEE		244 482.32	244 482.32
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS (4)			
022	DEPENSES IMPREVUES			
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses de fonctionnement - Total		1 829 449.28	259 041.33	2 088 490.61

+

D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	37.40
---	--------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 088 528.01
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
	Total des opérations d'équipement			
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
3...	Stocks		2 088 490.26	2 088 490.26
020	DEPENSES IMPREVUES			
Dépenses d'investissement - Total		2 088 490.26	2 088 490.26	2 088 490.26

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE	
--	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 088 490.26
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres <>opérations d'équipement>>

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une donation immobilière en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou

(9) Les dépenses, le chapitre 22 retire les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En revanche, il renvoie, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
60	ACHATS ET VARIATION DE STOCKS (3)		74 759.01	74 759.01
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET	31.75		31.75
71	PRODUCTION STOCKEE		2 013 731.25	2 013 731.25
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	6.00		6.00
79	TRANSFERT DE CHARGES			
Recettes de fonctionnement - Total		37.75	2 088 490.26	2 088 528.01
+				

R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 088 528.01
---	--------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (Sauf 1068 non budgétaires)	1 603 490.26		1 603 490.26
45...	Opérations pour compte de tiers (5)			
3...	Stocks		259 041.33	259 041.33
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION			
Recettes d'investissement - Total		1 603 490.26	259 041.33	1 862 531.59
+				

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE	225 958.67
---	------------

+

AFFECTION AU COMPTE 1068

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 088 490.26
--	--------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice précédent.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 012 886.93	1 828 080.93	1 828 080.93
6015	TERRAINS A AMENAGER	245 000.00	60 200.00	60 200.00
6045	ACHAT D'ETUDES, PRESTATIONS DE SERVICES (TERRAINS A AMENAGER)	150 000.00	150 000.00	150 000.00
605	ACHATS DE MATERIEL EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	1 617 886.93	1 617 880.93	1 617 880.93
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS			
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65+656)		2 012 886.93	1 828 080.93	1 828 080.93

III - VOTE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES				III A1
---	--	--	--	-----------

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
66	CHARGES FINANCIERES(b)	7 901.00	1 362.35	1 362.35
66111	INTERETS REGLES A L ECHEANCE	7 894.00	1 362.00	1 362.00
66112	INTERETS-RATTACHEMENT DES ICNE	7.00	0.35	0.35
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES(c)		6.00	6.00
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES		6.00	6.00
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECiations(d)(6)			
022	DEPENSES IMPREVUES(e)			
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		2 020 787.93	1 829 449.28	1 829 449.28

023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS(7)(8)(9)	60 530.04	259 041.33	259 041.33
60315	VARIATION STOCKS TERRAINS A AMENAGER		14 559.01	14 559.01
7133	VARIATION DES EN COURS DE PRODUCTION DE BIENS	60 530.04	244 482.32	244 482.32
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		60 530.04	259 041.33	259 041.33
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT(10)	7 900.00		
608	FRAIS ACCESSOIRES SUR TERRAINS EN COURS D AMENAGEMENT	7 900.00		
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		68 430.04	259 041.33	259 041.33
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 089 217.97	2 088 490.61	2 088 490.61
+				
RESTES A REALISER N-1 (11)				
+				
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11) 37.40				
=				
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 2 088 528.01				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	37.75
Montant des ICNE de l'exercice N-1	37.40
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.35

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf.chapitre 024 <<produit des cessions d'immobilisation>>).

(9)Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	87 495.00	31.75	31.75
7015	VENTES DE TERRAINS AMENAGES	87 495.00	31.75	31.75
73	IMPOTS ET TAXES			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=(70+73+74+75+013)		87 495.00	31.75	31.75

III - VOTE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES				III A2
---	--	--	--	-----------

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
76	PRODUITS FINANCIERS(b)			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS(c)		6.00	6.00
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS		6.00	6.00
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECiations(d)(5)			
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	87 495.00	37.75	37.75

042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS(6)(7)(8)	2 052 601.04	2 088 490.26	2 088 490.26
60315	VARIATION STOCKS TERRAINS À AMENAGER		74 759.01	74 759.01
7133	VARIATION DES EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS	2 052 601.04	2 013 731.25	2 013 731.25
043	OPERATION ORDRE A L'INTERIEUR DE LA S.FONCT(9)	7 900.00		
796	TRANSFERT DE CHARGES FINANCIERES	7 900.00		
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	2 060 501.04	2 088 490.26	2 088 490.26
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	2 147 996.04	2 088 528.01	2 088 528.01
		+		
		RESTES A REALISER N-1 (10)		
		+		
		R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (10)		
		=		
		TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		2 088 528.01

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détails les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf.chapitre 024 <>produit des cessions d'immobilisation>>).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	STOCKS			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf opérations et 204)			
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES (hors opérations)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (hors opérations)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)			
	Opérations d'équipement n°...(5)			
	Total des dépenses d'équipement			
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
020	DEPENSES IMPREVUES			
	Total des dépenses financières			
	Opé. pour compte de tiers n°...(6)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			
	TOTAL DES DEPENSES REELLES			

III - VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES				III B1
Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (7)	2 052 601.04	2 088 490.26	2 088 490.26
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur (8)</i>	<i>1 992 071.00</i>	<i>2 013 731.25</i>	<i>2 013 731.25</i>
3351	TERRAINS-TRAVAUX EN COURS	1 992 071.00	2 013 731.25	2 013 731.25
	<i>Charges transférées (9)</i>	<i>60 530.04</i>	<i>74 759.01</i>	<i>74 759.01</i>
315	TERRAINS A AMENAGER		74 759.01	74 759.01
3351	TERRAINS-TRAVAUX EN COURS	60 530.04		
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (10)			
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	2 052 601.04	2 088 490.26	2 088 490.26
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		2 052 601.04	2 088 490.26	2 088 490.26
+				
RESTES A REALISER N-1 (11)				
+				
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)				
=				
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				2 088 490.26

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 <> produit des cessions d'immobilisation>>).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES				III B2
Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	STOCKS			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	1 626 153.69	1 603 490.26	1 603 490.26
1641	EMPRUNTS EN EUROS	1 626 153.69	1 603 490.26	1 603 490.26
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)			
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
Total des recettes d'équipement		1 626 153.69	1 603 490.26	1 603 490.26
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
138	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON TRANSFERABLES			
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION			
Total des recettes financières				
Opé. pour compte de tiers n°...(5)				
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers				
TOTAL DES RECETTES REELLES		1 626 153.69	1 603 490.26	1 603 490.26

III - VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES				III B2
Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (6)(7)(8)	60 530.04	259 041.33	259 041.33
315	TERRAINS À AMÉNAGER		14 559.01	14 559.01
3351	TERRAINS	60 530.04	244 482.32	244 482.32
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	60 530.04	259 041.33	259 041.33
041	OPERATIONS PATRIMONIALES(9)			
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	60 530.04	259 041.33	259 041.33
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)	1 686 683.73	1 862 531.59	1 862 531.59
+				
RESTES A REALISER N-1 (10)				
+				
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE (10)				
=				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				
2 088 490.26				

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 <>produit des cessions d'immobilisations>>).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... (1)
LIBELLE : ...

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5) (a)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4) (b)	Montant pour information (5) (b)
DEPENSES						
20	Immobilisations incorporelles					
...						
204	Subventions d'équipement versées					
...						
21	Immobilisations corporelles					
...						
22	Immobilisations reçues en affect.					
...						
23	Immobilisations en cours					
...						
	Autres					

RECETTES (répartition) Pour Information	Restes à réaliser N-1 (3) (c)	Recettes de l'exercice (d)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		
13	Subventions d'investissement	
...		
16	Emprunts et dettes assimilées	
...		
20	Immobilisations incorporelles	
...		
204	Subventions d'équipement versées	
...		
21	Immobilisations corporelles	
...		
22	Immobilisations reçues en affectation	
...		
23	Immobilisations en cours	
...		
	Autres	
...		

RESULTAT = (c+d)-(a+b)	
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détalier les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	0	1	2	3	4
INVESTISSEMENT						

Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	0	1	2	3	4
INVESTISSEMENT						
DEPENSES						
Dépenses réelles	- Equipements municipaux (2)					
	- Equip. non municipaux (c/204) (3)					
	- Opérations financières					
Dépenses d'ordre		2 088 490.26				
Total dépenses de l'exercice		2 088 490.26				
RAR N-1 et reports						
Total cumulé dépenses d'investissement		2 088 490.26				

Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	0	1	2	3	4
INVESTISSEMENT						
DEPENSES						
Total recettes de l'exercice		259 041.33				
RAR N-1 et reports		225 958.67				
Total cumulé recettes d'investissement		485 000.00				

Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	0	1	2	3	4
FONCTIONNEMENT						
DEPENSES						
Total dépenses de l'exercice		259 047.33				
RAR N-1 et reports		37.40				
Total cumulé dépenses de fonctionnement		259 084.73				

Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	0	1	2	3	4
FONCTIONNEMENT						
DEPENSES						
Total recettes de l'exercice		2 088 496.26				
RAR N-1 et reports		2 088 496.26				
Total cumulé recettes de fonctionnement		2 088 496.26				

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissement publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV - ANNEXES

PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

	Libellé	5	6	7	8	9	TOTAL
INVESTISSEMENT							

	Dépenses réelles	- Équipements municipaux (2) - Equip. non municipaux (c/204) (3) - Opérations financières					DEPENSES
Dépenses d'ordre							2 088 490.26
Total dépenses de l'exercice							2 088 490.26
RAR N-1 et reports							
Total cumulé dépenses d'investissement							2 088 490.26

	RECETTES	DEPENSES	
Total recettes de l'exercice	1 603 490.26		1 862 531.59
RAR N-1 et reports			225 958.67
Total cumulé recettes d'investissement	1 603 490.26		2 088 490.26

	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	
Total dépenses de l'exercice		1 829 443.28	2 088 490.61
RAR N-1 et reports			37.40
Total cumulé dépenses de fonctionnement		1 829 443.28	2 088 528.01
RECETTES			
Total recettes de l'exercice		31.75	2 088 528.01
RAR N-1 et reports			
Total cumulé recettes de fonctionnement		31.75	2 088 528.01

IV - ANNEXES

PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)							IV
Art.(1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	0	1	2	3	A1
INVESTISSEMENT							
Total dépenses d'investissement		2 088 490.26					
Dépenses réelles							
Opérations d'équipement							
Opérations pour compte de tiers							
Dépenses d'ordre		2 088 490.26					
040 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		2 088 490.26					
RECETTES							
Total recettes d'investissement		485 000.00					
Recettes réelles							
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		225 958.67					
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES		225 958.67					
Opérations pour compte de tiers							
Recettes d'ordre							
040 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		259 041.33					

IV - ANNEXES

PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)								
Art.(1)	Libellé	5	6	7	8	9	TOTAL	IV A1
INVESTISSEMENT								
Total dépenses d'investissement								2 088 490.26
Dépenses réelles								
Opérations d'équipement								
Opérations pour compte de tiers								
Dépenses d'ordre								
040 <i>OPÉRATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</i>								2 088 490.26
DEPENSES								
Total recettes d'investissement								1 603 490.26
Recettes réelles								
001 <i>SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES</i>								1 829 448.93
16 Opérations pour compte de tiers								225 968.67
Recettes d'ordre								
040 <i>OPÉRATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</i>								1 603 490.26

IV - ANNEXES

IV

A1

PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art.(1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	FONCTIONNEMENT		3	4
			0	1		
Total dépenses fonctionnement		259 084.73				
Dépenses réelles		43.40				
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ		37.40				
011 CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL						
66 CHARGES FINANCIERES						
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES		6.00				
Dépenses d'ordre		259 041.33				
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		259 041.33				

		RECETTES			
		2	3		
Total recettes de fonctionnement		2 088 496.26			
Recettes réelles		6.00			
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINÉ ET VENTES DIVERSES					
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS		6.00			
Recettes d'ordre		2 088 490.26			
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		2 088 490.26			

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV - ANNEXES

		PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)						
Art.(1)	Libellé	5	6	7	8	9	TOTAL	
FONCTIONNEMENT								
DÉPENSES								
Total dépenses fonctionnement				1 829 443,28			2 088 528,01	
Dépenses réelles				1 829 443,28			1 829 486,68	
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE								37,40
011 CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL				1 828 080,93			1 828 080,93	
66 CHARGES FINANCIERES				1 362,35			1 362,35	
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES							6,00	
Dépenses d'ordre								259 041,33
042 OPÉATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS								259 041,33
RECETTES								
Total recettes de fonctionnement				31,75			2 088 528,01	
Recettes réelles				31,75			37,75	
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES				31,75			31,75	
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS								
Recettes d'ordre								6,00
042 OPÉATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS								2 088 490,26
								2 088 490,26

	IV - ANNEXES	
	ELEMENTS DU BILAN	A1.1

FONCTION 0

(1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	2	3	4	Total
	DEPENSES (2)	259 084.73				259 084.73
011	Dépenses de l'exercice	259 084.73				259 084.73
	CHARGES A CARACTERE GENERAL					
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	259 041.33				259 041.33
66	CHARGES FINANCIERES					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	6.00				6.00
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	37.40				37.40
	Restes à réaliser - reports					
	RECETTES (2)	2 088 496.26				2 088 496.26
	Recettes de l'exercice	2 088 496.26				2 088 496.26
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 088 490.26				2 088 490.26
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	6.00				6.00
	Restes à réaliser - reports					
	SOLDES (2)	1 829 411.53				1 829 411.53

	IV - ANNEXES
	ELEMENTS DU BILAN
	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 0

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		20	21	22	23	24	25	26	41	48
DEPENSES (2)										
Dépenses de l'exercice										
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL									
	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT									
042	ENTRE SECTIONS									
66	CHARGES FINANCIERES									
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES									
	Restes à réaliser - reports									
RECETTES (2)										
Recettes de l'exercice										
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT									
	ENTRE SECTIONS									
	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE									
	ET VENTES DIVERSES									
70										
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS									
	Restes à réaliser - reports									
SOLDES (2)										

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		ELEMENTS DU BILAN		IV	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT				A1.1	
FONCTION 1					

(1)	Libellé	11	12	Total
DEPENSES (2)				
Dépenses de l'exercice				
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Restes à réaliser - reports				
RECETTES (2)				
Recettes de l'exercice				
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Restes à réaliser - reports				
SOLDES (2)				

	IV - ANNEXES	
	ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

		FONCTION 1			
(1)	Libellé	Sous-fonction 11		Sous-fonction 11	
		110	111	112	113
	DÉPENSES (2)				114
	Dépenses de l'exercice				
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL				
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS				
66	CHARGES FINANCIERES				
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES				
	Restes à réaliser - reports				
	RECETTES (2)				
	Recettes de l'exercice				
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS				
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES				
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS				
	Restes à réaliser - reports				
	SOLDES (2)				

- (1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	
	A1.1

FONCTION 2

(1)	Libellé	20	21	22	23	24	25	Total
DEPENSES (2)								
Dépenses de l'exercice								
CHARGES A CARACTERE GENERAL								
011	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS							
042								
66	CHARGES FINANCIERES							
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES							
Restes à réaliser - reports								
RECETTES (2)								
Recettes de l'exercice								
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS								
042	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES							
70								
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS							
Restes à réaliser - reports								
SOLDES (2)								

	IV - ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

		FONCTION 2					
		Sous-fonction 21			Sous-fonction 25		
(1)	Libellé	211	212	213	251	252	253
DEPENSES (2)							
	Dépenses de l'exercice						
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL						
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS						
66	CHARGES FINANCIERES						
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES						
	Restes à réaliser - reports						
	RECETTES (2)						
	Recettes de l'exercice						
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS						
	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES						
70							
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS						
	Restes à réaliser - reports						
	SOLDES (2)						

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002).
Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES			
ELEMENTS DU BILAN		IV	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		A1.1	

FONCTION 3

(1)	Libellé	DEPENSES (2)	30	31	32	33	Total
Dépenses de l'exercice							
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL						
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS						
66	CHARGES FINANCIERES						
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES						
Restes à réaliser - reports							
RECETTES (2)							
Recettes de l'exercice							
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS						
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES						
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Restes à réaliser - reports							
SOLDES (2)							

	IV - ANNEXES
	ELEMENTS DU BILAN
	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 3

(1)	Libellé	Sous-fonction 31						Sous-fonction 32		
		311	312	313	314	321	322	323	324	
DEPENSES (2)										
Dépenses de l'exercice										
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL									
	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS									
042										
66	CHARGES FINANCIERES									
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES									
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ									
Restes à réaliser - reports										
RECETTES (2)										
Recettes de l'exercice										
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS									
	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES									
70										
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS									
Restes à réaliser - reports										
SOLDES (2)										

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002).
Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non vérifiables.

	IV - ANNEXES	
	ELEMENTS DU BILAN	
	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 4

(1)	Libellé	(2)	40	41	42	Total
DEPENSES (2)						
	Dépenses de l'exercice					
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL					
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS					
66	CHARGES FINANCIERES					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES					
	Restes à réaliser - reports					
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice					
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS					
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
	Restes à réaliser - reports					
	SOLDES (2)					

	IV - ANNEXES	
	ELEMENTS DU BILAN	
	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 4

(1)	Libellé	Sous-fonction 41				Sous-fonction 42		
		411	412	413	414	415	421	
DEPENSES (2)								
Dépenses de l'exercice								
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL							
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS							
66	CHARGES FINANCIERES							
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES							
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ							
Restes à réaliser - reports								
RECETTES (2)								
Recettes de l'exercice								
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS							
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES							
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS							
Restes à réaliser - reports								
SOLDES (2)								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes (lignes budgétaires 001 et 002).
Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

	IV - ANNEXES	
	ELEMENTS DU BILAN	
	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 5

(1)	Libellé	51	52	Total
	DEPENSES (2)			
	Dépenses de l'exercice			
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			
	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT			
042	ENTRE SECTIONS			
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
	Restes à réaliser - reports			
	RECETTES (2)			
	Recettes de l'exercice			
	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT			
042	ENTRE SECTIONS			
	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE			
	ET VENTES DIVERSES			
70				
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
	Restes à réaliser - reports			
	SOLDES (2)			

	IV - ANNEXES
	ELEMENTS DU BILAN
	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT

FONCTION 5

(1)	Libellé	Sous-fonction 51						Sous-fonction 52		
		510	511	512	520	521	522	523	524	
DEPENSES (2)										
Dépenses de l'exercice										
CHARGES A CARACTERE GENERAL										
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS										
011	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS									
042										
66	CHARGES FINANCIERES									
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES									
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ									
Restes à réaliser - reports										
RECETTES (2)										
Recettes de l'exercice										
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS										
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS									
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES									
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS									
Restes à réaliser - reports										
SOLDES (2)										

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des reports (lignes budgétaires 001 et 002).

Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	
A1.1	IV

FONCTION 6

(1)	Libellé	60	61	62	63	64	Total
DEPENSES (2)							
Dépenses de l'exercice							
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL						
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS						
66	CHARGES FINANCIERES						
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES						
Restes à réaliser - reports							
RECETTES (2)							
Recettes de l'exercice							
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS						
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES						
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Restes à réaliser - reports							
SOLDES (2)							

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN		ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	
A1.1		A1.1	

FONCTION 7

(1)	Libellé	70	71	72	73	Total
DEPENSES (2)						
Dépenses de l'exercice						
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL					
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS					
66	CHARGES FINANCIERES					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES					
Restes à réaliser - reports						
RECETTES (2)						
Recettes de l'exercice						
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS					
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
Restes à réaliser - reports						
SOLDES (2)						

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé),

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV	
ELEMENTS DU BILAN		A1.1	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT			

FONCTION 8

(1)	Libellé	(2)	81	82	83	Total
	DEPENSES (2)			1 829 443.28		1 829 443.28
	Dépenses de l'exercice			1 829 443.28		1 829 443.28
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			1 828 080.93		1 828 080.93
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS					
66	CHARGES FINANCIERES		1 362.35			1 362.35
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES					
	Restes à réaliser - reports					
	RECETTES (2)		31.75		31.75	31.75
	Recettes de l'exercice		31.75		31.75	31.75
	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS					
042	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		31.75		31.75	31.75
70	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
77	Restes à réaliser - reports		-1 829 411.53		-1 829 411.53	-1 829 411.53
	SOLDES (2)					

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	
A1.1	IV

FONCTION 8	
DEPENSES (2)	810
Dépenses de l'exercice	811
CHARGES A CARACTERE GENERAL	812
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	813
CHARGES FINANCIERES	814
CHARGES EXCEPTIONNELLES	815
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	816
Restes à réaliser - reports	
RECETTES (2)	
Recettes de l'exercice	
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	
PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Restes à réaliser - reports	
SOLDES (2)	

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISSEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	
A1.1	IV

FONCTION 8

(1)	Libellé	Sous-fonction 82			Sous-fonction 83				
		820	821	822	823	824 AUTRES OPERATIONS D'AMENAGEMENT URBAIN	830	831	832
DÉPENSES (2)									
	Dépenses de l'exercice								
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL								1 829 443,28
	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS								1 829 443,28
042	CHARGES FINANCIERES								
66	CHARGES EXCEPTIONNELLES								1 362,35
67	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ								
002	Restes à réaliser - reports								
	RECETTES (2)								
	Recettes de l'exercice								
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS								
	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES								
70	PRODUITS EXCEPTIONNELS								31,75
77	Restes à réaliser - reports								
	SOLDES (2)								- 1 829 411,53

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

	IV - ANNEXES	
	ELEMENTS DU BILAN	
	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 9

(1)	Libellé	90	91	92	93	94	95	96	Total
DEPENSES (2)									
Dépenses de l'exercice									
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL								
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS								
66	CHARGES FINANCIERES								
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES								
Restes à réaliser - reports									
RECETTES (2)									
Recettes de l'exercice									
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS								
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES								
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS								
Restes à réaliser - reports									
SOLDES (2)									

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des reports (lignes budgétaires 001 et 002).
Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	
A1.2	

FONCTION 0

(1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	2	3	4	Total
	DEPENSES (2)	2 088 490.26				2 088 490.26
	Dépenses de l'exercice	2 088 490.26				2 088 490.26
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 088 490.26				2 088 490.26
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser - reports					
	RECETTES (2)	485 000.00				485 000.00
	Recettes de l'exercice	485 000.00				485 000.00
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	259 041.33				259 041.33
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	225 958.67				225 958.67
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser - reports					
	SOLDES (2)	-1 603 490.26				-1 603 490.26

	IV - ANNEXES
	ELEMENTS DU BILAN
	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 0

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		20	21	22	23	24	25	26	41
	DEPENSES (2)								
	Dépenses de l'exercice								
	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT								
040	ENTRE SECTIONS								
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser - reports								
	RECETTES (2)								
	Recettes de l'exercice								
	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT								
040	ENTRE SECTIONS								
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser - reports								
	SOLDES (2)								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		A1.2	

FONCTION 1

(1)	Libellé	11	12	Total
	DEPENSES (2)			
	Dépenses de l'exercice			
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			
	Opérations d'équipement			
	Opérations pour compte de tiers			
	Restes à réaliser - reports			
	RECETTES (2)			
	Recettes de l'exercice			
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
	Opérations pour compte de tiers			
	Restes à réaliser - reports			
	SOLDES (2)			

		IV - ANNEXES	
		ELEMENTS DU BILAN	
		PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	
			A1.2

FONCTION 1

(1)	Libellé	Sous-fonction 11		
		110	111	112
	DEPENSES (2)			113
	Dépenses de l'exercice			114
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			
	Opérations d'équipement			
	Opérations pour compte de tiers			
	Restes à réaliser - reports			
	RECETTES (2)			
	Recettes de l'exercice			
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
	Opérations pour compte de tiers			
	Restes à réaliser - reports			
	SOLDES (2)			

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	
	A1.2

FONCTION 2

(1)	Libellé	20	21	22	23	24	25	Total
	DEPENSES (2)							
	Dépenses de l'exercice							
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS							
	Opérations d'équipement							
	Opérations pour compte de tiers							
	Restes à réaliser - reports							
	RECETTES (2)							
	Recettes de l'exercice							
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS							
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES							
	Opérations pour compte de tiers							
	Restes à réaliser - reports							
	SOLDES (2)							

	IV - ANNEXES
	ELEMENTS DU BILAN
	PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION - DÉTAIL INVESTISSEMENT

		FONCTION 2							
		Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
(1)	Libellé	211	212	213	251	252	253	254	255
	DEPENSES (2)								
	Dépenses de l'exercice								
	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS								
040	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser - reports								
	RECETTES (2)								
	Recettes de l'exercice								
	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS								
040	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES								
16	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser - reports								
	SOLDES (2)								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des reports (lignes budgétaires 001 et 002).
Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

	IV - ANNEXES	
	ELEMENTS DU BILAN	
	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

A1.2

FONCTION 3

(1)	Libellé	30	31	32	33	Total
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice					
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS					
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser - reports					
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice					
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser - reports					
	SOLDES (2)					

	IV - ANNEXES
	ELEMENTS DU BILAN
	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

		FONCTION 3					
		Sous-fonction 31			Sous-fonction 32		
(1)	Libellé	311	312	313	314	321	322
	DEPENSES (2)						
	Dépenses de l'exercice						
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS						
	Opérations d'équipement						
	Opérations pour compte de tiers						
	Restes à réaliser - reports						
	RECETTES (2)						
	Recettes de l'exercice						
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS						
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES						
	Opérations pour compte de tiers						
	Restes à réaliser - reports						
	SOLDES (2)						

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des reports (lignes budgétaires 001 et 002).
Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES			
ELEMENTS DU BILAN			
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT			
		A1.2	

FONCTION 4

(1)	Libellé	(2)	40	41	42	Total
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice					
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS					
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser - reports					
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice					
	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS					
040	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser - reports					
	SOLDES (2)					

	IV - ANNEXES
	ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 4

(1)	Libellé	Sous-fonction 41			Sous-fonction 42		
		411	412	413	414	415	421
	DEPENSES (2)						
	Dépenses de l'exercice						
	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT						
040	ENTRE SECTIONS						
	Opérations d'équipement						
	Opérations pour compte de tiers						
	Restes à réaliser - reports						
	RECETTES (2)						
	Recettes de l'exercice						
	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT						
040	ENTRE SECTIONS						
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES						
	Opérations pour compte de tiers						
	Restes à réaliser - reports						
	SOLDES (2)						

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002).
Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES			
ELEMENTS DU BILAN			
PRÉSENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT			A1.2

FONCTION 5

(1)	Libellé	51	52	Total
	DEPENSES (2)			
	Dépenses de l'exercice			
	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT			
040	ENTRE SECTIONS			
	Opérations d'équipement			
	Opérations pour compte de tiers			
	Restes à réaliser - reports			
	RECETTES (2)			
	Recettes de l'exercice			
	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT			
040	ENTRE SECTIONS			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
	Opérations pour compte de tiers			
	Restes à réaliser - reports			
	SOLDES (2)			

	IV - ANNEXES
	ELEMENTS DU BILAN
	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

FONCTION 5

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52		
		510	511	512	520	521	522
	DEPENSES (2)						
	Dépenses de l'exercice						
	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS						
040	Opérations d'équipement						
	Opérations pour compte de tiers						
	Restes à réaliser - reports						
	RECETTE S (2)						
	Recettes de l'exercice						
	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS						
040	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES						
16	Opérations pour compte de tiers						
	Restes à réaliser - reports						
	SOLDES (2)						

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

	IV - ANNEXES	
	ELEMENTS DU BILAN	
	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 6

(1)	Libellé	60	61	62	63	64	Total
DEPENSES (2)							
	Dépenses de l'exercice						
	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT						
040	ENTRE SECTIONS						
	Opérations d'équipement						
	Opérations pour compte de tiers						
	Restes à réaliser - report						
	RECETTES (2)						
	Recettes de l'exercice						
	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT						
040	ENTRE SECTIONS						
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES						
	Opérations pour compte de tiers						
	Restes à réaliser - report						
	SOLDES (2)						

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé),

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	
	A1.2

FONCTION 7

(1)	Libellé	70	71	72	73	Total
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice					
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS					
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser - report					
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice					
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser - report					
	SOLDES (2)					

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	
A1.2	

FONCTION 8

(1)	Libellé	81	82	83	Total
	DEPENSES (2)				
	Dépenses de l'exercice				
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS				
	Opérations d'équipement				
	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser - reports				
	RECETTES (2)	1 603 490.26		1 603 490.26	
	Recettes de l'exercice	1 603 490.26		1 603 490.26	
	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS				
040	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
16	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser - reports				
	SOLDES (2)	1 603 490.26		1 603 490.26	

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	
A1.2	

FONCTION 8

		Sous-fonction 81					
(1)	Libellé	810	811	812	813	814	815
	DEPENSES (2)						
	Dépenses de l'exercice						
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS						
	Opérations d'équipement						
	Opérations pour compte de tiers						
	Restes à réaliser - reports						
	RECETTES (2)						
	Recettes de l'exercice						
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS						
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES						
	Opérations pour compte de tiers						
	Restes à réaliser - reports						
	SOLDES (2)						

	IV - ANNEXES
	ELEMENTS DU BILAN
	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

FONCTION 8

(1)	Libellé	Sous-fonction 82				Sous-fonction 83				
		820	821	822	823	824 AUTRES OPERATIONS D'AMENAGEMENT TURBAIN	830	831	832	833
DEPENSES (2)										
Dépenses de l'exercice										
OPÉRATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS										
Opérations d'équipement										
Opérations pour compte de tiers										
Restes à réaliser - reports										
RECETTES (2)										
Recettes de l'exercice										
OPÉRATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS										
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES										
Opérations pour compte de tiers										
Restes à réaliser - reports										
SOLDES (2)										

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

	IV - ANNEXES
	ELEMENTS DU BILAN
	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

FONCTION 9

(1)	Libellé	90	91	92	93	94	95	96	Total
	DEPENSES (2)								
	Dépenses de l'exercice								
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS								
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser - reports								
	RECETTES (2)								
	Recettes de l'exercice								
	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT								
040	ENTRE SECTIONS								
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser - reports								
	SOLDES (2)								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002).
Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non vérifiables.

	IV - ANNEXES
	ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
	DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A2.1

A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)			
nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	date de la décision montant maximum autorisé au 01/01/2021 de réaliser la ligne de trésorerie (2)	montants des tirages en 2020	montants des remboursements 2020
		intérêts (3)	remboursement du tirage
5191 Avances du Trésor		0,00	0,00
5192 Avances de trésorerie		0,00	0,00
51931 Lignes de trésorerie		0,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt		0,00	0,00
5194 Billets de trésorerie		0,00	0,00
5198 Autres crédits de trésorerie		0,00	0,00
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00

(1) Circulaire n°NORD/INTIB/89/00071/C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision du maire de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L.2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts assortis d'une option tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618

	IV - ANNEXES
	ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
	REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

A2.2

nature [pour chaque ligne. Indiquer le numéro de contrat]	organisme prêteur ou chef de filie	date de signature	date d'émission ou date de mobilisation (1)	date du premier remboursement	nominal (2)	type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	niveau de taux (5)	taux actuelisé	taux initial	fréquence d'amortissement (6)	devise	périodicité des remboursements (6)	taux (7)	possibilité de remb. anticipé ou non	catégorie d'emprunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)								0,00								
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)								485 000,00								
1641 Emprunts en euros (Total)								485 000,00								
Pra 781	AGENCE FRANCE LOCALE	27/11/2018	30/05/2019	20/03/2022	V	EURIBOR3M	0,29	0,31	EUR	T	F	N	A-1			
Pra 1219-222	AGENCE FRANCE LOCALE	28/11/2019	30/03/2020	20/03/2024	F	100 000,00	0,23	0,00	EUR	T	F	N	A-1			
1643 Emprunts en devises (Total)								0,00								
16441 Emprunts assortis d'une option détrage sur ligne de trésorerie (Total) (9)								0,00								
165 Dépôts et cautionnements régis (Total)								0,00								
167 Emprunts et dettes assorties de conditions particulières (Total)								0,00								
1671 Avances concédées du Trésor (Total)								0,00								
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)								0,00								
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)								0,00								
1676 Dettes envers localités-acquérantes (Total)								0,00								
1678 Autres emprunts et dettes (Total)								0,00								
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)								0,00								
1681 Autres emprunts (Total)								0,00								
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)								0,00								
1687 Autres dettes (Total)								0,00								
TOTAL GENERAL								485 000,00								

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation
(2) Normal : montant emprunté à l'origine.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Montant le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois ...)

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : trimestrielle ; T : semestrielle ; X : autre.

(7) Indique C pour amortissement constant ; P pour amortissement progressif pour finir X pour autres à prédéfinir.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1, Cf. la classification des emprunts suivant la hypothèse de la circulaire OCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales.

	IV - ANNEXES	IV
	ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTES	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	couverture ? o/n (10)	montant couvert	catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	capital restant du 01/01/2021	durée résiduelle (en années)	type de taux (12)	index (13)	taux d'intérêt au 01/01/2021 (14)	niveau de taux d'intérêt au 01/01/2021 (14)	capital	charges d'intérêt (15)	intérêts perçus (le cas échéant) (16)	annuité de l'exercice		
													emprunts et dettes au 01/01/2021	taux d'intérêt	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00									0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		495 000,00									0,00	1 361,48	0,00
1641 Emprunts en euros (Total)		0,00		495 000,00									0,00	1 361,48	0,00
Prêt 751	N	0,00	A 1	395 000,00	1,21	V	EURIBOR3M	0,29	0,00	1 128,92	0,00	0,00	37,75	37,75	
Prêt 1219-1222	N	0,00	A 1	100 000,00	3,21	F		0,23	0,00	232,56	0,00	0,00	6,39	6,39	
1643 Emprunts en devises (Total)		0,00		0,00									0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de financement (Total) (9)		0,00		0,00									0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00									0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00									0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)		0,00		0,00									0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)		0,00		0,00									0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)		0,00		0,00									0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)		0,00		0,00									0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (Total)		0,00		0,00									0,00	0,00	0,00
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)		0,00		0,00									0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (Total)		0,00		0,00									0,00	0,00	0,00
1682 Bon à moyen terme négociables (Total)		0,00		0,00									0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (Total)		0,00		0,00									0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00		485 000,00									0,00	1 361,48	0,00
															37,75

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compiler le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICB/105/077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales.

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt après opération de couverture : F ; fixe ; V ; variable ; C ; complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point).

(13) Maintenir le ou les index en cours au 01/01/N après opération de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 68111 « intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 688.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 763.

	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (hors A1)	A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (hors A1)

emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (pour chaque ligne indiquer le n° de contrat)(1)	organisme préteur ou chef de fil	capital restant nominal (2)	capital restant au 01/01/2021 (3)	type d'indices (4)	durée du contrat	dates des périodes bonifiées	taux minimal (5)	taux maximal (6)	coût de sortie (7)	taux maximal après couverture éventuelle (8)	niveau du taux à la date de vote du budget (9)	intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant (d)
Echange de taux (taux variable simple, plateforme, cas), ou encadré (tunnel) A														0,00
TOTAL A														0,00
Barrière simple B														0,00
TOTAL B														0,00
Opération d'échange C														0,00
TOTAL C														0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 cas pris D														0,00
TOTAL D														0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 E														0,00
TOTAL E														0,00
Autres types de structures F														0,00
TOTAL F														0,00
TOTAL GÉNÉRAL														0,00

(1) Repartition des emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelle

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant 40 couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6) : indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices horaires zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'intérêt ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'intérêt ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie. Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/2021

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 6811 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 778.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS		A2.4
A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)		
Indices sous-jacents	Indices zone euros	
Structure	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro Ecart d'indices hors zone euro
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros	

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

			IV
IV - ANNEXES			
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE			

DETAL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instrument de couverture									
emprunt couvert	référence de l'emprunt couvert	date de fin du contrat	organisme co-contractant	type de couverture (3)	nature de la couverture (charge ou taux)	notional de l'instrument de couverture	date de début du contrat	date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)
Taux fixe (total)		0,00				0,00			0,00
Taux variable simple (total)		0,00				0,00			0,00
Taux complexes (total)		0,00				0,00			0,00
TOTAL		0,00				0,00			0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) si sign d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un SWAP, d'une option (CAP, FLOOR, TUNNEL, SWAPTION).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)	A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)							
effet de l'instrument de couverture							
Instruments de couverture (pour chaque ligne, indiquer le numéro du contrat)	référence de l'emprunt couvert	taux payé	taux reçu (7)	charges et produits constatés depuis l'origine du contrat	charges et produits constatés depuis l'origine du contrat	catégorie d'emprunt (8)	catégorie d'emprunt (8)
		Index (5)	niveau de taux (6)	Index	niveau de taux	Index (5)	Index (5)
Taux fixe (total)						0,00	0,00
Taux variable simple (total)						0,00	0,00
Taux complexe (total)(2)						0,00	0,00
TOTAL						0,00	0,00

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales

	IV - ANNEXES
	ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
	DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

A2.6 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME(1)			
	repartition par preteur	dette en capital à l'origine (2)	dette en capital au 01/01/2021 de l'exercice
			annuité à payer au cours de l'exercice
TOTAL			
Auprès des organismes de droit privé			
Auprès des organismes de droit public			
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)			

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés au 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 - AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	MONTANT INITIAL DE LA DETTE	DEPENSES DE L'EXERCICE	DETTE RESTANTE
[...]			

IV - ANNEXES ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	IV
	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		
	16 Emprunts et dettes assimilées (A)		
	Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		
020	Dépenses imprévues		

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)(4)	Solde d'exécution D001 (3)(4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres				

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Incrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV - ANNEXES ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	IV
	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		
	Ressources propres externes de l'année (a)		
	Ressources propres internes de l'année (b) (3)		
024	Produits de cessions		
021	Virement de la section de fonctionnement		

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R0168 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles			225 958.67		225 958.67

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres (II)	
Ressources propres disponibles (IV)	225 958.67
Solde (V = IV-II)(6)	+225 958.67

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Incrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETATS DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1-3-8116 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)
					0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

B1.4 - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP	Date de fin du contrat de PPP

B1.5 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS

(1) Concernant les personnes assujetties à l'Agence France Locale (Article L. 1611-3-2 du CGCT).

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3 du CGC) :
L'organisme bénéficiaire de la garantie est toute personne titulaire d'un "titre éligible" émis ou créé par l'Agence France Locale
La rubrique "périodicité" n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;

La rubrique "periode" n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est à titre unique et la colonne "dette en capital à l'origine" correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;

la colonne "dette en capital 1/1/N" correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N; la colonne "annuité à verser au cours de l'exercice" n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne sont effectués qu'à l'échéance de la garantie.

TABLE 1. INVESTIGATING AGEMENOPAUSIC WOMEN

Année d'origine	Nature de l'encaissement	Organisme Bénéficiaire	Durée en année	Péodicité	Créances en capital à l'origine	Créances en capital 1/1/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026- Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)							
TOTAL							

**RESULTATS PROVOIRES EXECUTION
BUDGET LOTISSEMENT
EXERCICE 2020**

Section de Fonctionnement

	Mandats et titres émis	Résultat reporté N-1	Cumul section	Total général
DEPENSES	200 300.66	58 778.07	259 078.73	259 078.73
RECETTES	259 041.33		259 041.33	259 041.33
RESULTAT	58 740.67	0.00	-37.40	-37.40
Résultat général			-37.40	

Section d'investissement

	Total des réalisations	Résultat reporté N-1	Cumul section	Restes à réaliser N	Total général
DEPENSES	259 041.33		259 041.33		259 041.33
RECETTES	119 082.69	365 917.31	485 000.00		485 000.00
RESULTAT	-139 958.64	365 917.31	225 958.67	0.00	225 958.67
Résultat général			225 958.67		

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE DE L'EXERCICE	225 921.27
---	-------------------

02604 - LOT JASMIN - GONESSE

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 052 601,04	2 147 996,04	4 200 597,08
Titres de recettes émis (b)	119 082,69	259 041,33	378 124,02
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	119 082,69	259 041,33	378 124,02
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 052 601,04	2 147 996,04	4 200 597,08
Mandats émis (f)	259 041,33	259 078,73	518 120,06
Annulations de mandats (g)		58 778,07	58 778,07
Dépenses nettes (h = f - g)	259 041,33	200 300,66	459 341,99
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		58 740,67	
(h - d) Déficit	139 958,64		81 217,97

02604 - LOT JASMIN - GONESSE

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
LOT JASMIN - GONESSE					
Investissement	365 917,31		-139 958,64		225 958,67
Fonctionnement	-58 778,07		58 740,67		-37,40
Sous-Total	307 139,24		-81 217,97		225 921,27
TOTAL II	307 139,24		-81 217,97		225 921,27
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III		307 139,24		-81 217,97	225 921,27